

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 8 décembre 2020

Affichage :

Du vendredi 18 décembre 2020 au jeudi 18 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHÉO Aude, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à M.HAURET Pascal, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, Mme MÉTAYER Chrystèle, ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSÉ

M.Damien GÉZÉQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 8 décembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

98-2020 - Finances. Budget principal - autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 30 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la commission « Ressources et vie économique » du 03 décembre 2020,

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2021 sera soumis au vote du Conseil municipal de mars 2021.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2020 s'élevait à 5 714 518,43 € (hors crédits relatifs au remboursement de la dette). Le plafond de dépenses à ne pas dépasser s'élève donc pour l'année 2021 à 1 428 629,61 €.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

du budget principal 2021,
ATTENTION (C BONNAFOUS
ID : 035-213503345-20201214-D982020-DE

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 7 ABS C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, P.JUBAULT-CHAUSSE. M.DA CUNHA, T.LE GOC et P.VALLEE) et 22 voix POUR, autorisent le Maire en vertu de l'article décrit ci-dessus à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants suivants :

- Budget principal

Opérations	Libellé	Nature	Montant	Service
201	Gilet pare-balles	2188	600,00 €	Police
201	Charte graphique + site internet	2051	32 000,00 €	Communication
201	Visioconférence	2183	2 000,00 €	Informatique
201	Réserve d'achat (services adm)	2183	1 000,00 €	Informatique
202	Remplacement aspirateur à feuilles	2188	5 000,00 €	Services techniques
203	Passerelle Chemin de ronde	2135	8 000,00 €	Services techniques
204	Réserve d'achat (écoles)	2183	600,00 €	Informatique
204	Réfection toiture terrasse et AMO	2188	210 000,00 €	Services techniques
209	Terrain synthétique : réfection fibres	2188	272 000,00 €	Services techniques
209	Terrain synthétique : réfection éclairage	2188	53 000,00 €	Services techniques
209	Remplacement diffuseurs sonores Vigne et Longrais (Alarme Incendie)	2188	1 600,00 €	Service techniques
243	Programmiste extension des Blanchets	2031	19 200,00 €	Marchés publics
	TOTAL DES DEPENSES ANTICIPEES		605 000,00 €	

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le Maire sera en droit, à partir du 1^{er} janvier 2021, de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

